



Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Copie adressée à Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et la Famille

A Paris, le 21 août 2020

**Objet** : Versement d'une prime exceptionnelle Covid-19

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur la nécessité de verser une prime exceptionnelle Covid-19 pour les professionnels de la protection de l'enfance. Nous avons adressé un courrier en ce sens au Président de la République le 11 juin dernier.

Ces professionnels, agents de la fonction publique territoriale ou salariés associatifs, ont été en première ligne durant la crise sanitaire pour permettre la continuité de la protection des enfants. Les accueils individuels (assistants familiaux) comme collectifs de mineurs protégés ont poursuivi leur activité dans des conditions difficiles et anxiogènes. Ils ont dû assurer une présence continue auprès des enfants sans que des équipements individuels de protection ne leur soient apportés, au détriment souvent de leur vie personnelle. Les interventions à domicile et les liens avec les familles ont été maintenus, y compris physiquement lorsque cela était nécessaire.

La protection de l'enfance est trop souvent dans l'angle mort des pouvoirs publics. A titre d'exemple, les professionnels du secteur n'avaient pas été initialement identifiés comme prioritaires pour la garde de leurs enfants.

Les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables, ont été les discrètes victimes de la pandémie dont ils subiront pendant longtemps les conséquences. Ce sont l'engagement et la mobilisation sans faille des professionnels chargés de veiller à leur protection qui ont permis, et continueront, d'atténuer les effets de cette crise.

Alors que l'Uniopss se félicite de la récente annonce du versement d'une prime aux services d'aide à domicile, elle s'interroge sur l'absence d'une mesure similaire pour les professionnels

de la protection de l'enfance. L'Uniopss encourage vivement le gouvernement à prendre des mesures similaires pour ces agents et salariés oubliés du secteur social et médico-social. Sans geste de reconnaissance fort, en cas de deuxième vague, il risque d'être plus compliqué de compter sur leur mobilisation. Reconnaître les professionnels de la protection de l'enfance permet aussi de dire l'importance de ces enfants que l'Etat est tenu de protéger.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse rapide et votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression ma meilleure considération.

**Patrick DOUTRELIGNE**

**Président**

